



LES PRISONNIERS PALESTINIENS EN GREVE : SOUTENONS LA RESISTANCE !

Le mouvement des prisonniers palestiniens mène en ce moment une grève pour protester contre les conditions humiliantes dans lesquelles se déroulent les visites des familles et contre la détérioration des conditions de détention imposées par Israël. Ils mènent une grève des visites familiales pendant tout le mois d'avril et une grève de la faim du 7 au 17 avril 2010.

Ce mouvement est largement suivi dans les dix prisons centrales israéliennes par les prisonniers-ères et les enfants palestiniens et les arabes israéliens.

Depuis quelques années, une répression croissante sévit contre les prisonniers et leurs familles. Ils sont privés de moyens d'information indépendants, par exemple la chaîne al-Jazeera. L'administration carcérale a, de plus, interdit l'entrée des livres et a récemment interdit, dans la prison de Ofer, l'utilisation de la bibliothèque. Bien que le droit de visite soit un droit légalement reconnu au niveau international, les autorités israéliennes en ont fait un parcours de l'humiliation : difficulté d'obtenir les autorisations de visites, temps d'attente très long, fouilles corporels

abusives. Récemment, 2 femmes de prisonniers ont été fouillées à nu alors qu'elles se rendaient aux visites de leurs. Bien qu'elles aient protesté et refusé de poursuivre leur trajet à cause de ces fouilles, les représentantes de l'armée ont cependant insisté pour les fouiller à nu. Par ailleurs, des milliers de prisonniers sont privés de visite pour des « raisons sécuritaires » ou parce qu'ils sont de la Bande de Gaza.

Les prisonniers demandent par cette action :

- la liberté des visites et dans la dignité. ;
 - l'autorisation de passer les examens du baccalauréat.
- Il est à craindre que l'arrestation et la détention de dizaines d'enfants, au cours de la révolte d'al-Quds, en mars 2010, soient l'occasion de leur interdire de passer leurs examens de fin d'année et notamment le baccalauréat pour certains d'entre eux. ;

- le suivi régulier des cas des prisonniers malades et gravement atteints. Les cas de décès deviennent de plus en plus fréquents parmi les prisonniers, et même après leur libération, à cause des mauvais traitements subis et de la négligence médicale dont font preuve les autorités carcérales israéliennes.

- la fin de la mise en isolement de plusieurs dirigeants de la lutte nationale palestinienne. Pour information, le nombre des prisonniers les plus anciens (plus de 15 ans de détention) est actuellement de 313, dont 120 avec plus de 20 ans de détention, 14 avec plus de 25 ans de détention et 3 ont dépassé les 30 ans de détention.

Enfin, par cette grève, les prisonniers espèrent attirer l'attention du Comité international de la Croix Rouge (CICR).

Cette date, choisie en référence à la Journée du prisonnier politique palestinien instituée en 1975, rappelle à l'opinion publique internationale que des femmes et des hommes sont encore détenus pour leurs idées politiques à travers le monde.

Depuis le début de l'occupation des Territoires Palestiniens en 1967, plus de 650'000 Palestiniens ont été arrêtés et 6'631 sont encore détenus illégalement en 2010 par l'armée d'occupation israélienne. Cela veut dire qu'approximativement 20% de la population palestinienne, depuis cette date, ont passé un jour, un mois, des années dans une prison israélienne. Et si l'on considère le fait que ces détenus sont en majorité des hommes, le pourcentage d'hommes palestiniens ayant été détenu monte à 40% ! On imagine aisément comme il est difficile dans ces circonstances de faire vivre une famille.

Article repris en partie du CIREPAL (Centre d'Information sur la Résistance en Palestine) 08 avril 2010

. MOBILISONS-NOUS POUR RECLAMER LA LIBERATION IMMEDIATE DE TOUS LES PRISONNIERS PALESTINIENS ET ARABES ISRAELIENS DANS LES PRISONS DE L'OCCUPATION !

. DEMANDONS AUX INSTANCES INTERNATIONALES ET NOTAMMENT DE L'ONU D'INTERVENIR AUPRES D'ISRAEL POUR FAIRE RESPECTER LES DROITS DES PRISONNIERS : droit de visite dans la dignité, droit à l'enseignement, droit aux soins dignes et appropriés.

. LES PRISONNIERS PALESTINIENS ET ARABES ISRAELIENS SONT DES RESISTANTS : ils doivent avoir le statut de prisonniers de guerre.

. LES PRISONNIERS NE DOIVENT PAS ETRE UNE MARCHANDISE de négociation entre l'Autorité palestinienne et l'Etat israélien : ils doivent être libérés !



17 avril 2010 – 6ème Journée Internationale des Prisonniers et Prisonnières Politique.

ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES ILLEGALES AU REGARD DU DROIT INTERNATIONAL

L'arrestation et la détention de Palestiniens qui vivent dans les Territoires Palestiniens occupés (TPO) sont régies par un vaste ensemble de règlements/ordonnances militaires qui régissent tous les aspects de la vie civile palestinienne. Il y a actuellement plus de 1'500 règlements militaires pour la Cisjordanie et plus de 1'400 pour la Bande de Gaza. A n'importe quel moment, le commandement militaire israélien peut décider de nouveaux règlements militaires dans les TPO sans avoir besoin d'en avertir les autorités palestiniennes.

En 1967, Israël a installé cinq tribunaux militaires dans les TPO : à Hébron, Naplouse, Jénin, Jéricho et Ramallah. Il n'en subsiste plus que deux aujourd'hui, ceux d'Hebron et de Ramallah. Ces tribunaux militaires sont présidés par un panel de trois juges nommés par les militaires, dont deux qui n'ont souvent pas de formation juridique... La justice rendue par ces tribunaux n'est pas conforme au droit international. Premièrement, même en situation d'occupation, le système juridique de l'Etat occupé reste en vigueur. L'occupant, selon les Conventions de Genève, n'est pas habilité à imposer son

ordre juridique et encore moins des tribunaux militaires. Ces derniers sont très vivement critiqués pas les organisations de défense des droits humains et par l'ONU, car ils limitent bien souvent les droits de la défense et empêchent des procès en toute transparence.

La détention administrative, utilisée uniquement contre des civils palestiniens, est un exemple de violation aggravée du droit international. L'autorité militaire peut ordonner l'arrestation de n'importe quelle personne, pour des raisons de sécurité, pour 6 mois. La détention administrative peut être prolongée de 6 mois en 6 mois, sans procès, quand bien-même les personnes doivent être présentées devant un juge militaire dans les 10 jours. Dans la pratique jusqu'à ce jour, les détentions durent de 6 mois à 6 ans. Les détenu-e-s n'ont pas le droit de consulter un avocat.

Ces arrestations ont débuté pendant la deuxième Intifada et ont terriblement augmenté peu après : 17 en 2000, 45 en 2001 et plus de 850 en 200

DES PRISONNIERES TEMOIGNENT

Très visibles lors de la première Intifada, les femmes n'ont pas échappé aux vagues d'arrestations. Les conditions de détention des femmes sont très dures et nombre d'entre elles ont subi des tortures pendant leurs interrogatoires. C'est la famille des prisonnières qui paie pour la pension, la nourriture, la toilette et les habits. Il est usuel, pour les geôliers, de recourir aux amendes pour punir tel ou tel comportement et donc de restreindre encore les conditions de survie des prisonnières. Les femmes sont incarcérées dans deux prisons en Israël : Neve Tresta et Hasharon Telmond.

Actuellement, il y a 35 femmes emprisonnées, dont des mères de famille. Certaines ont dû accoucher en prison. Depuis des mois, des femmes sont maintenues en cellule d'isolement pour avoir revendiqué leurs droits et l'application des Conventions de Genève. Des jeunes filles ont été emprisonnées à l'âge de 12 ans, ce qui est contraire aux lois internationales.

Les femmes qui ont le malheur d'être transférées à la prison de Neve Terza sont souvent détenues avec des prisonnières de droit commun israéliennes et elles subissent de graves agressions racistes.

Les femmes sont très souvent arrêtées dans le cadre des détentions administratives. Certaines ont été arrêtées pour faire pression sur leur mari, leur père ou leur frère incarcéré. Toutes subissent de graves humiliations et harcèlements contre leur dignité. Elles sont par exemple forcées à se déshabiller, menottées, devant les gardiens.

L'administration pénitentiaire fait tout pour casser la solidarité entre détenues en plaçant beaucoup

d'entre elles en cellule d'isolement et en les privant des visites familiales. Les femmes qui sortent de prison souffrent, pour 90 % d'entre elles, de problèmes de peau, d'infections, de troubles respiratoires, tellement les cellules sont insalubres.

Certaines en ressortent aussi avec des troubles psychologiques graves. D'autres femmes sont plus déterminées que jamais à lutter contre l'occupation militaire.



Témoignage

Lors de la 1ère mission civile suisse composée de femmes, en 2004 (organisée par Femmes en Noir-Ge et les CUP), nous avons rencontré des femmes de l'association Addameer qui défend les droits des prisonnier-ère-s en détention et les aident à leur sortie de prison. Lors de la 2ème mission Femmes en 2007, grâce à cette rencontre et l'aide d'autres associations de femmes, des Palestiniennes ont accepté de nous parler de leur arrestation et détention dans les geôles israéliennes.

Camp de réfugiés de Aïda, à Bethlehem: Khawla nous emmène chez MAHA, 27 ans, arrêtée alors qu'elle avait 20 ans, puis condamnée à 6 ans de prison et libérée 6 mois avant notre rencontre.

Nous avons parlé avec Khawla lors de la 1ère mission Femmes en 2004. Elle travaille comme assistante sociale dans l'Association Women Committees for Social Work et est très active dans le soutien aux femmes détenues ou sorties de prison. Elle-même a été emprisonnée deux fois. Sans sa volonté de faire connaître le sort des femmes qui se trouvent dans les geôles israéliennes, nous n'aurions sans doute jamais pu rencontrer Maha.

Depuis sa libération, Maha est «emmurée» dans le silence, traumatisée par son emprisonnement.

Khawla l'encourage à nous expliquer ce qui lui est arrivé. Mais comme Maha ne répond pas, Khawla se fait porte-parole, mélangeant un peu l'histoire de Maha et la sienne. « C'est difficile de parler. Dans notre culture, les prisonniers sont des héros. On ne doit ni se plaindre, ni évoquer ses faiblesses, ni parler de ses sentiments. On ne peut pas raconter ce qu'on a subi, par peur du regard de la communauté. Il y a des cas évidents d'abus sexuels envers des femmes et des hommes mais on ne peut en parler qu'en dehors de chez nous.»

Il y a sept ans, Maha a attaqué avec un couteau un soldat au check point de Bethlehem mais ne l'a pas atteint. Elle avait tenté de faire la même chose à l'âge de 17 ans et avait été condamnée à 2 ans et demi de prison. Après sa deuxième arrestation, elle est restée 2 ans à la prison de Telmud avant d'être enfin jugée.

A la prison de Neve Tresta où Maha a été transférée, il y a 60 détenues, qui changent souvent. Elle a participé à une grève de la faim pour obtenir une amélioration de leurs conditions d'emprisonnement: disposer des habits que leur font parvenir leurs familles, avoir droit à plus d'heures de soleil par jour (3h autorisées) et à plus de visites de leurs familles. L'administration a répondu en envoyant sa troupe spéciale attaquer les femmes à coup de matraque et gaz lacrymogène, en mettant les grévistes en cellule d'isolement pour un mois et en leur supprimant toutes les visites.

Khawla poursuit : «Maha a souvent été mise en cellule d'isolement. Pendant les 4 premières années de sa détention, elle a été interdite de

visite. C'est le CICR qui obtiendra pour elle le droit à quelques visites pendant les 2 dernières années.»

Depuis sa sortie de prison, beaucoup de gens ont soutenu Maha, tant au niveau matériel que psychologique. Mais ses proches ne savent pas comment l'aider à briser les contraintes de la prison dont elle souffre encore. Ainsi, Maha ne veut sortir de sa chambre que 3h. par jour, pour aller sur la terrasse de la maison. Les relations avec son père sont très difficiles. Elle n'a de contacts qu'avec quelques amies dont Khawla, et avec sa mère, très inquiète que sa fille sombre dans la folie.

« Je veux juste vivre en paix comme tout le monde » dit la maman de Maha. «J'ai 4 fils et 3 filles. Mon aîné a fait des études supérieures mais ils lui ont tiré dessus. Il a été emprisonné pendant 3 ans. Le second de mes fils vient d'être condamné à 30 ans de prison. Le 3ème est en prison depuis 2 ans et il n'a toujours pas été jugé. Ma fille Maha est restée six ans et demi en prison. Le plus jeune de mes fils, Hamsa, a aussi passé plusieurs années en prison.

Je suis prête à passer ma vie à tout faire pour rendre mes enfants heureux mais Israël ne leur laisse aucune chance. Après leur sortie de prison, mes enfants ne peuvent pas trouver de travail. Ils passent tout leur temps à la maison. Ils n'ont rien à faire. Je vais à la Croix-Rouge, je vais voir les avocats, les juges, je vais demander des autorisations de visites. Je touche une somme du Ministère des Affaires des Prisonniers pour Maha. C'est cet argent que j'utilise pour nourrir toute la famille. C'est la seule entrée d'argent parce que mon mari est lui aussi au chômage.»



SITES INTERNETS :

www.france-palestine.org Le site de l'association France Palestine Solidarité, offre l'une des meilleures documentations disponibles en français sur le conflit ainsi que plusieurs traductions quotidiennes d'articles et essais.

www.info-palestine.net Ce site a pour objectif de rendre accessible un ensemble d'informations et d'analyses sur la situation en Palestine occupée. Il est animé par une équipe assurant traductions et publications à partir de sources essentiellement proche-orientales, dans le but de diffuser un point de vue proche des réalités du terrain sur le conflit israélo-palestinien et israélo-arabe en général.

www.alternativenews.org Le site de l'Alternative Information Centre de Jérusalem, l'organisation cofondée par Michel Warschawski offre un mélange de documentation et analyses.

www.btselem.org B'tselem est l'organisation israélienne qui surveille et dénonce avec le plus de professionnalisme les crimes et violations des droits humains des forces israéliennes dans les territoires occupés.

www.pchrgaza.org Le Palestinian Centre for Human Rights basé à Gaza documente minutieusement les violations quotidiennes des droits humains de la population palestinienne.

Bibliographie :

ETRE JUIF APRES GAZA de Esther Benbassa, CNRS Editions : « Comment être juif après l'offensive israélienne contre Gaza ? Mais peut-on cesser d'être juif ? Juif, en tout état de cause, probablement le reste-t-on, si du moins être juif relève d'abord d'une posture fondatrice, celle du regard constant porté sur soi et sur autrui pour établir invariablement la balance entre soi et le monde. À ce Juif-là, Gaza, de toute évidence, lance plus d'un défi. »

LA REACTION PHILOSEMITE - la trahison des clercs de Ivan Segré, Editions Lignes : Sans aucun doute, le premier livre à s'attaquer avec exactitude et justesse à la violente campagne pseudo-« philosémite », dans laquelle Yvan Segré lit les traits d'une trahison politique (qu'il qualifie ici de « réactionnaire ») et non ceux d'une fidélité à l'universalisme juif. La Réaction philosémite, ou La trahison des clercs est l'ouvrage d'un logicien hors pair, que double, de bout en bout, un ironiste rare. Ivan Segré vit en Israël

POLITIS numéro spécial «PALESTINE GRANDE CAUSE ANTICOLONIALE» www.politis.fr Dans ce numéro, enrichi de nombreux articles et entretiens inédits, nous invitons les lecteurs à lire ou relire un certain nombre d'articles publiés dans Politis depuis vingt ans, écrits dans le feu de l'actualité.

Naji al-Ali, est un caricaturiste palestinien. Sa famille s'est réfugiée en 1948 au camp libanais de Ein-el-Helweh. Durant sa carrière, il a produit des milliers de dessins, la plupart décrivant la situation du peuple palestinien. Il fut découvert par l'auteur Ghassan Kanafani et ses premiers dessins prêchèrent l'espoir et la révolution. Il a travaillé au Koweït pour le journal Al Qabas pendant trois années puis il s'est installé à Londres après son expulsion du Koweït en 1985.

Handala, son personnage, est apparu pour la première fois en 1969 dans le journal koweïtien Alsiyassa (La politique). C'est un petit garçon âgé de 10 ans, l'âge qu'avait Naji lorsqu'il a quitté la Palestine, pieds nus comme tous les enfants qui habitent les camps de réfugiés palestiniens.

Handala est situé dans l'espace, sans terrain d'appui car il est sans patrie. Il est témoin de la tragédie de tout un peuple, il tourne le dos au public car il se sent trahi. Naji dit de Handala : « Handala est le témoin de cette ère qui ne mourra jamais, il pénètre la vie avec une force qui ne le quitte jamais, une légende dont l'existence est un défi à l'éternité. Ce personnage que j'ai créé ne disparaîtra pas après moi. Je ne crois pas exagérer en disant que je serai immortalisé à travers lui. » Naji al-Ali fut atteint d'une balle dans la tête le 22 juillet 1987 à Londres et fut, le premier caricaturiste à être assassiné pour ses dessins. Handala veut dire amertume.



Prochains stands du CUP
Samedi 1er Mai de 15h. à 19h. au Parc des Bastions et
Samedi 12 juin de 11h. à 15h. au marché aux puces à Plainpalais